

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**38^e Réunion du Comité Permanent du
Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
6-9 mars 2007**

**Déclaration de M. Mohammed LOULICHKI, Ambassadeur,
Représentant Permanent du Royaume du Maroc,**

**au titre du point 6 e) de l'ordre du jour :
Activités régionales et programmes globaux
- Moyen-Orient et Afrique du Nord -**

Genève, le 8 mars 2007

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de féliciter, solennellement, M. Radhouane Nouicer pour sa nomination en tant que Directeur du nouveau Bureau MENA et lui souhaiter tout le succès dans sa mission humanitaire. Je voudrais aussi le remercier pour son exposé oral sur la stratégie du Bureau dans cette région. Un exposé qui a pu permettre d'avoir une idée exhaustive sur les progrès concernant les objectifs stratégiques globaux du HCR pour 2007 et sur la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection.

A cet égard, je voudrais adresser quelques aspects du document mis à notre disposition :

1. La relance de l'opération des visites familiales, comme l'a souligné M. Nouicer, a repris depuis novembre 2006 et a pu profiter, dans cette dernière phase, à 786 personnes (407 du côté des camps de Tindouf et 379 de nos provinces du Sud) représentant tous 208 familles. Cette opération, comme dans ses phases antérieures, a pu permettre aux familles des camps de Tindouf de relier les contacts avec leurs proches au Maroc et de s'informer, de visu, sur l'état de développement et des avancées socio-économiques et politiques atteint dans nos provinces du Sud. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le HCR d'avoir accédé aux requêtes de plusieurs personnes qui ont visité les différentes villes de nos provinces du Sud du Maroc, de bénéficier d'un prolongement de leur séjour, pour des raisons humanitaires.

Depuis la reprise de ces visites, un constat s'impose : celui de l'engouement des populations, bénéficiaires des ces visites, pour s'informer sur les procédures de rapatriement et les délais de réponse du HCR. J'appelle les responsables du HCR à assister ces personnes et à les informer, promptement, de leurs droits à cet égard. Je voudrais également rappeler l'importance que mon pays continue d'attacher à la nécessité de confier la gestion des mesures de confiance à un personnel compétent et professionnel capable de répondre aux attentes des bénéficiaires de ces mesures.

En outre, malgré la politique délibérée et persistante de l'Algérie et du « polissario » de fractionner les membres des familles bénéficiaires des visites familiales afin de s'assurer de leur retour, plusieurs d'entre elles ont décidé de rester parmi les leurs et de ne plus retourner dans les camps. Ces retours assistés par le HCR, qui ne sont toujours pas reflétés dans ses statistiques, vient s'ajouter à ceux spontanés qui se poursuivent, depuis des années, et dont le nombre à atteint près de 9000 personnes.

Le retour, fin février dernier, d'un seul trait de 238 personnes, composées, notamment, de femmes, d'enfants, est en lui même un exemple éloquent du souhait des populations de ces camps de retourner à leur pays et participer à l'essor socio-économique et politique extraordinaire que connaissent ces provinces du Sud du Maroc.

2. L'autre opération de ces CBMS, concerne les appels téléphoniques dont bénéficient les populations des camps de Tindouf pour rompre leur isolement et qui se poursuivent, également, tous les jours. Nous regrettons, toutefois, que malgré les promesses faites, ces appels ne bénéficient, toujours, pas aux populations du camp de Dakhla et qu'il reflète un déséquilibre flagrant et persistant en faveur de l'Ecole dite « du 27 février » au dépens des camps de Laâyoune, Aousserd et Smara. D'ailleurs, et afin de refléter les réels résultats d'une telle opération, je réitère l'appel de mon pays au HCR pour qu'il puisse recenser non le nombre des appels, mais plutôt celui des bénéficiaires.

Enfin, je ne peux conclure sur la question sans remercier les donateurs pour leurs contributions en faveur de cette cause éminemment humanitaire. J'en appelle, encore, à leur générosité pour qu'ils continuent à assister le HCR dans cette opération et qu'ils répondent, favorablement, à l'appel de fonds pour 2007 afin de contribuer à la poursuite de cette opération de l'établissement des mesures de confiance dont la finalité première est de permettre à ces populations des camps de décider, en connaissance de cause, et en toute liberté de leur choix du retour.

C'est, en effet, dans cette perspective que le Maroc ne cesse de déployer ses efforts pour mettre fin à cette situation anachronique dans les annales du HCR et régler pacifiquement et dans un processus de concertation national et local la question du Sahara. Ces efforts, en phase avec le processus d'ouverture politique et de réformes sociétales que connaît le Royaume, se traduiront, bientôt par une proposition visant à régler définitivement le différend artificiel entretenu autour des provinces du Sud du Maroc à travers un statut d'autonomie démocratique et en harmonie avec la légalité internationale.

Monsieur le Président,

Dans la section intitulée « intensifier la recherche de solutions durables », le paragraphe 1^{er} traite, indistinctement, de situations différentes qui selon le document « laisse transparaître aucune perspective réelle de règlement pacifique rapide ». Je laisse le soin aux parties concernées de se prononcer sur les autres situations citées. Je me limiterais à la question dite du « Sahara », pour dire que cette formulation n'est ni appropriée ni opportune. En effet, le jugement de valeur intervient à un moment où mon pays, soucieux de contribuer à la recherche d'une solution politique à laquelle le Conseil de sécurité ne cesse d'appeler, compte présenter prochainement un projet d'autonomie comme solution définitive. Un projet d'autonomie auquel plusieurs Capitales ont déjà réservé un accueil favorable.

Enfin, Monsieur le Président, je ne peux conclure sans m'enquérir auprès de M. Nouicer sur les résultats des efforts du HCR pour procéder à l'enregistrement des populations des camps de Tindouf qui demeure un des piliers du mandat de protection de l'Organisation. Je rappellerai, la teneur du document du HCR de septembre 2005 qui soulignait que le HCR a officiellement demandé au gouvernement du pays hôte, en l'occurrence l'Algérie, en 1977, 2001, 2003 et 2005, l'autorisation de conduire un enregistrement » de ces populations et que « le HCR continuera d'exhorter le Gouvernement hôte à approuver ce recensement ».

Je vous remercie Monsieur le Président.